Envoyé en préfecture le 31/07/2026
Reçu en préfecture le 31/07/2026
Publié le
ID : 022-212201354-20260730-50_07_26-DE

Louargat
Louergad

COMMUNE DE LOUARGAT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 juillet 2026

DATE DE CONVOCATION 22 juillet 2026 **DATE D'AFFICHAGE** 22 juillet 2026 NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19 PRESENTS : 16 PROCURATIONS : 1 VOTANTS : 17	L'an deux mil vingt-six le 30 juillet à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur L'HEVEDER Hervé, Maire **Membres convoqués** : Mrs LE BLEVENNEC, JEGOU, FEJEAN, LE PEUCH, LE GOAS, LE PENNEC, SCOLAN, Mmes QUELEN, LE JANNE, LEROY, HERVE, DENOUEL, FER, CARMES, ANDRE **Membres absents** : Mme FRANCOIS, Mr LE BORGNE, Mr PODER **Procurations** : Marie-Pierre FRANCOIS à Mr Philippe JEGOU **Secrétaire** : Jaouen LE PEUCH

50-07-26 FINANCES – Participation fonds de concours Maison des Solidarités

Guingamp Paimpol Agglomération a lancé un projet de réhabilitation de l'ancien magasin Gamm vert de Pont Ezer à Guingamp en local pouvant accueillir les associations caritatives de l'aire guingampaise.

Le projet consiste à créer un local associatif regroupant, dans un même lieu, après travaux du bâtiment existant, plusieurs associations caritatives : la croix rouge, le centre d'aide alimentaire, les restos du cœur et le secours populaire.

La maitrise d'œuvre des travaux de transformation de l'ancien local commercial en maison des solidarités a été reprise par Guingamp Paimpol Agglomération lors de la fusion, bien que la lutte contre la pauvreté ne soit pas de la compétence de l'agglomération et que le financement du fonctionnement des associations caritatives a été renvoyée aux communes. A l'issue des travaux, le bâtiment et sa gestion seront confiées par convention à la ville de Guingamp, qui héberge déjà ces 4 associations ; les dépenses de fonctionnement de cet équipement seront alors portées par la ville de Guingamp.

Le coût de ce projet a été arrêtée, après passation des marchés de travaux à 1 143 044 € Ht et bénéficiera de plusieurs subventions : ETAT (DETR :255675 €), Département (Contrat de ruralité : 80 000 €), 6 communes de l'ex communauté de communes Guingamp Communauté (193 254 €).

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal, que lors de la conférence des maires, du 26 mai 2026, Monsieur Frederic LE MEUR, Vice-Président de Guingamp Paimpol en charge du patrimoine, a présenté un plan de financement visant à solliciter les communes, dont sont originaires au moins un bénéficiaire d'une

Envoyé en préfecture le 31/07/2026
Reçu en préfecture le 31/07/2026
Publié le
ID : 022-212201354-20260730-50_07_26-DE

des 4 associations.

La commune de Louargat est donc sollicitée afin d'apporter un fonds de concours qui pourrait aller jusqu'à 4 € par habitant. L'enveloppe restant à la charge de l'agglomération, évaluée à date à 481 379 € sera abondée par l'enveloppe dédiée aux fonds de concours aux communes, si la participation des communes est insuffisante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** le versement d'un fonds de concours à Guingamp Paimpol Agglomération, dans le cadre du projet Maison des solidarités à hauteur de 2 € /habitant

- **DONNE** pouvoir au maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération et à la signature de tous les actes afférents.

Fait et délibéré, les jour mois et an susdits.
Ont signé les membres présents.
Extrait certifié exécutoire,

Le Maire,
Hervé L'HEVEDER

Pour Le Maire empêché
et par délégation

MAIRIE de LOUARGAT 22540

Philippe JÉGOU
Adjoint au Maire